



---

**PROGRAMME UE FAO FLEGT**

**OBJECTIFS ET OPPORTUNITÉS D'APPUI POUR LA**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION FLEGT**

---



# APERÇU

---

Ce module d'information est composé de deux parties :

**Partie I.** Informations générales sur le processus FLEGT

**Partie II.** Opportunités d'appui pour améliorer la gouvernance forestière et la légalité à travers le Programme UE FAO FLEGT

**Nous vous recommandons vivement de lire l'entièreté des deux sections avant de soumettre une proposition.**

---

# **PARTIE I. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROCESSUS FLEGT**

---

# A. CONTEXTE

---

## *Les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts*

- ✓ **Pratiques forestières illégales** : En l'absence d'un cadre juridique clair et d'une structure de gouvernance solide, une demande élevée en bois bon marché et une pression croissante sur les forêts pour les convertir en terres agricoles peuvent donner lieu à des pratiques illégales dans le secteur, telles que l'exploitation illégale.
- ✓ **Agriculture industrielle** : Quelques 13 millions d'hectares de forêts ont été perdus chaque année entre 2000 et 2010, principalement à cause de la conversion des forêts en terres vouées à d'autres utilisations telles que l'agriculture. Au cours des dix dernières années, l'agriculture axée sur les denrées est devenue le **principal moteur** de la déforestation.
- ✓ **Catastrophes naturelles** (animaux nuisibles, phénomènes météorologiques extrêmes)

# IMPACT D'UNE FAIBLE GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET DE PRATIQUES FORESTIÈRES ILLÉGALES

---

- ✓ dégradation des forêts et perte de biodiversité
- ✓ destruction d'habitats fauniques
- ✓ destruction de moyens de subsistance des communautés forestières
- ✓ émission de gaz à effet de serre
- ✓ perte de revenus
- ✓ conflits avec les communautés locales
- ✓ violations des droits de l'Homme
- ✓ corruption et distorsions sur les marchés
- ✓ instabilité politique
- ✓ exacerbation de la pauvreté



# FAITS ET CHIFFRES

---

- ✓ La proportion de perte de couvert forestier liée aux pratiques forestières illégales est difficile à quantifier, mais elle coûterait aux gouvernements plus de **10 milliards de dollars par an en perte de recettes fiscales** uniquement.
- ✓ L'absence d'une définition commune pour le bois exploité "légalement" acceptée au niveau international ainsi que les différents seuils de légalité existants ont contribué à l'importation dans l'Union européenne (UE) de quelques **20 millions de mètres cubes** (volume équivalent bois rond) de bois illégal.
- ✓ 23 à 30 % de bois dur et de produits bois sur le marché mondial proviennent de sources potentiellement illégales.

**CEPEDANT...**

- ✓ **La production de bois illégal a chuté de 22 % depuis 2002 grâce à des efforts mondiaux tels que le processus FLEGT.**



## B. QU'EST-CE QUE LE FLEGT?

---

***FLEGT = Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux***

- ✓ Les tendances actuelles relatives à la perte de couvert forestier et à sa dégradation, associées au changement des mentalités au niveau mondial dans les pays consommateurs en faveur de la production et du commerce de bois légal, ont poussé l'UE à adopter en 2003 un **Plan d'action sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)** afin d'encourager une meilleure **gouvernance forestière et d'empêcher l'entrée de bois et de produits bois illégaux** sur le marché de l'UE.
- ✓ Le **Plan d'action FLEGT** définit un ensemble de mesures visant à améliorer **l'approvisionnement** en bois légal et à augmenter la demande en bois provenant de forêts gérées de manière responsable, permettant ainsi à long terme une Gestion durable des forêts (GDF).

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à : [Qu'est-ce que le FLEGT?](#)

# MESURES DU PLAN D'ACTION FLEGT

---

- ✓ **Appui aux pays exportateurs de bois**, par le biais, entre autres, d'actions visant à promouvoir des solutions équitables au problème de l'exploitation illégale.
- ✓ **Activités visant à encourager le commerce de bois légal.**
- ✓ **Promotion de politiques de marchés publics** dans tous les pays de l'UE ainsi que dans tout pays consommateur de bois, et notamment de politiques encourageant l'achat de bois d'origine légale.
- ✓ **Appui aux initiatives du secteur privé**, notamment par des actions pour promouvoir les bonnes pratiques et l'utilisation de codes de conduite volontaires.
- ✓ **Financement et garanties d'investissements**, notamment par des actions visant à développer des procédures de diligence.
- ✓ **Utilisation des instruments législatifs existants ou adoption de nouvelles législations** pour appuyer le Plan d'action, parmi elles, le Règlement Bois de l'UE.

Pour de plus amples informations : [Le Plan d'action FLEGT](#)



# HISTOIRE DU PROCESSUS FLEGT

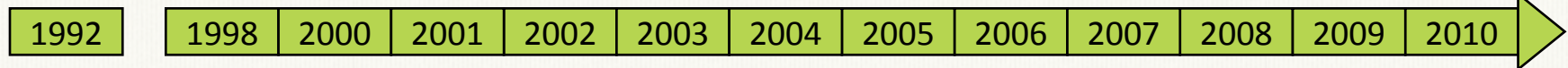
Programme d'action  
sur les forêts du G8  
contre l'exploitation  
illégal

Asie de l'Est  
Déclaration de Bali

Plan d'action FLEGT de l'UE

US Lacey Act  
Amendment (2008)

RBUE (2013)



Sommet de la Terre de Rio : un consensus mondial sur les forêts et leur utilisation durable a été atteint (Les principes forestiers et le Chapitre 11 de l'Agenda 21)

Afrique  
A-FLEG  
(Yaoundé)

Europe &  
Asie du Nord  
FLEG  
St Petersburg

Australie:  
Illegal Logging  
Prohibition  
Bill (2012)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [Initiatives FLEG régionales](#)

# PROCESSUS FLEGT & ÉVOLUTION DANS LES TENDANCES MONDIALES D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

---

- ✓ Le **Règlement bois de l'UE (RBUE)**, qui fait partie du Plan d'action FLEGT de l'UE, vise à garantir que seul du bois légal entre sur le marché européen. Le règlement est entré en application le 3 mars 2013.
  
- ✓ À l'extérieur de l'Europe, des législations similaires ont été adoptées au cours des dernières années afin de soutenir la production et le commerce légaux de bois et d'interdire l'entrée de bois ou de produits bois exploités illégalement sur les marchés américain et australien. Parmi elles :
  - **Lacey Act Amendment (USA, 2008)**
  - **Illegal Logging Prohibition Bill (Australie, 2012)**

Pour de plus amples informations :

**[tout ce que vous devez savoir sur le US Lacey Act, le RBUE et l'Australia's Illegal Logging Bill](#)**

# POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

---

✓ Améliorer la gouvernance et la légalité dans le secteur forestier peut :

- aider les industries forestières, en **facilitant l'accès aux marchés internationaux** ;
- **faciliter la perception de redevances sur les produits forestiers** ; à l'heure actuelle, l'illégalité présente dans le secteur engendre une perte de milliards de dollars en recettes fiscales ;
- contribuer à une **gestion des forêts plus participative** ;
- apporter des **bénéfices sociaux, environnementaux et économiques** à la société dans son ensemble.

# D'AUTRES SOURCES D'INFORMATION SUR LE FLEGT

---

- ✓ Site internet du Programme UE FAO FLEGT
- ✓ Publications UE FAO FLEGT
- ✓ Bibliothèque FLEGT
- ✓ Site internet de la facilité UE-FLEGT

---

**PARTIE II. QUELLES SONT LES OPPORTUNITÉS OFFERTES  
PAR LE PROGRAMME UE FAO FLEGT POUR AMÉLIORER LA  
GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET LA LÉGALITÉ ?**

---

# LE PROGRAMME

---

Le Programme UE FAO FLEGT :

- ✓ est un programme sur quatre ans (2012-2016) géré par la FAO afin de mettre en œuvre le Plan d'action FLEGT ;
- ✓ est financé par l'Union européenne (10 millions d'euros), par le Ministère britannique du développement international – DFID (1.7 million d'euros) et par la FAO (1 million d'euros);
- ✓ est lié à la demande, et conçu pour soutenir les acteurs locaux dans l'amélioration de la gouvernance forestière et contribuer ainsi à la GDF ;
- ✓ vise trois groupes d'acteurs locaux : les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile et du secteur privé ;
- ✓ se base sur la longue expérience de la FAO dans l'appui aux approches participatives dirigées par les pays pour améliorer les politiques et les programmes forestiers, avec pour but ultime de permettre la GDF.

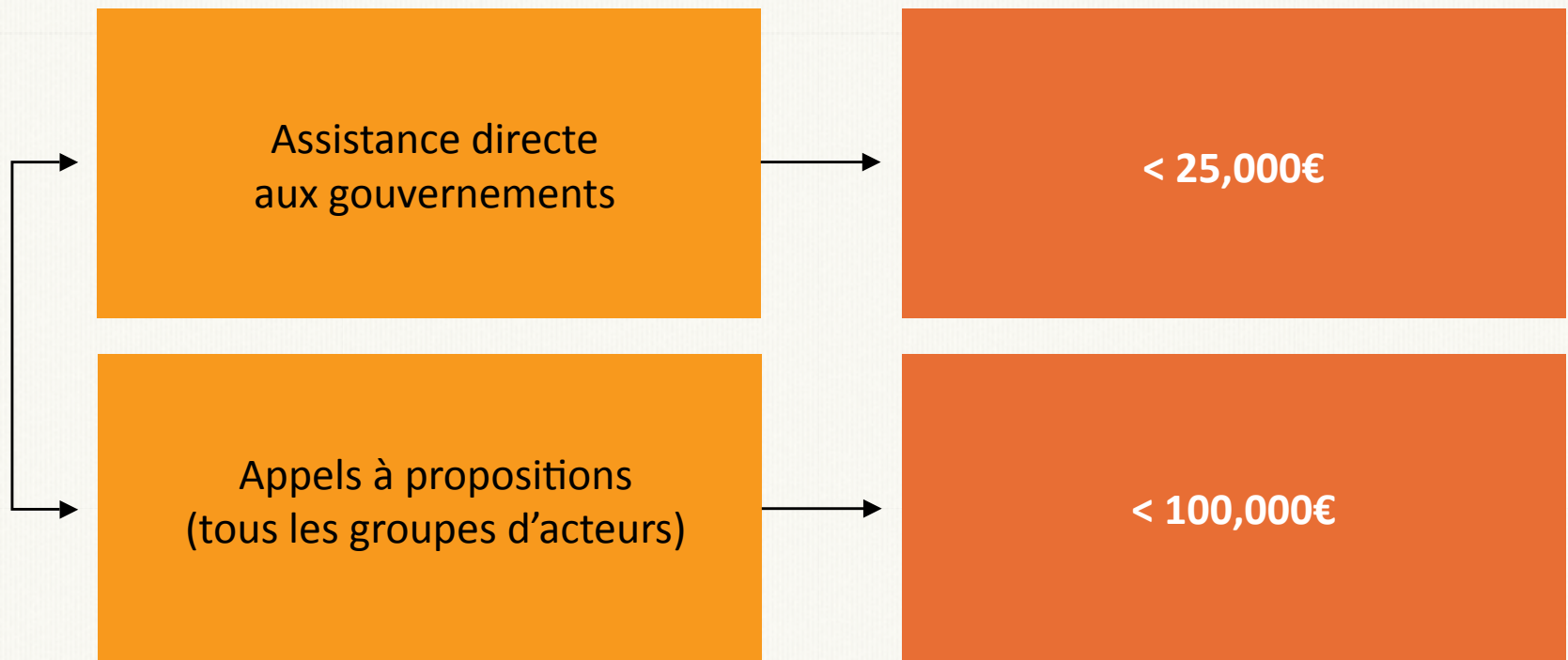
# QUE FAISONS-NOUS ?

---

- ① Nous accordons des **subventions** à trois groupes d'acteurs locaux pour aborder des questions FLEGT définies localement.
- ① Nous soutenons la **diffusion de l'information** pour améliorer la disponibilité d'informations concernant le processus FLEGT, les connaissances et l'expérience parmi les groupes d'acteurs locaux, en appuyant des actions qui améliorent la compréhension des questions relatives au FLEGT.

# FINANCEMENT DISPONIBLE

---



Pour de plus amples informations sur l'éligibilité et les délais relatifs à la soumission des demandes, veuillez consulter : [le site internet du Programme](#)



# THÉMATIQUES DU PROGRAMME

---

**Les propositions doivent concerner une des thématiques suivantes, qui découlent des mesures définies dans le Plan d'action FLEGT :**

- ✓ Partager ou développer des informations et des connaissances sur le Plan d'action FLEGT;
- ✓ améliorer la transparence dans le secteur forestier;
- ✓ établir une surveillance indépendante dans le secteur forestier;
- ✓ appuyer les communautés locales et les activités de foresterie communautaires en lien avec le processus FLEGT ou avec une stratégie nationale visant à améliorer la gouvernance forestière;
- ✓ appuyer les améliorations aux systèmes nationaux de traçabilité du bois, traçabilité des produits forestiers et systèmes nationaux de contrôle;
- ✓ appuyer les améliorations aux cadres politique, légal et réglementaire
- ✓ appuyer les initiatives du secteur privé;
- ✓ aborder les questions relatives aux marchés domestiques et régionaux.

Pour de plus amples informations sur les thématiques, veuillez consulter :

<http://www.fao.org/forestry/eu-flegt/85004/fr/>

# SUCCÈS RENCONTRÉS AU BELIZE ET AU GUATEMALA

## Thème 1: transparence et observation indépendante

Dans la région de Chiquibul-Montagnes Maya, le Programme UE FAO FLEGT appuie l'ONG bélizienne Friends for Conservation and Development (FCD) et l'ONG guatémaltèque Asociación Balam pour lutter contre l'exploitation illégale. Les activités comprennent la mise en place de patrouilles afin d'augmenter la capacité de surveillance de l'exploitation illégale, la formation de membres du système judiciaire sur les complexités de l'exploitation illégale, et l'institutionnalisation d'une collaboration transfrontalière pour relever ce défi. Les ONGs travaillent aussi activement avec les institutions gouvernementales pour établir un *Parc de la Amistad* ou parc de la paix pour préserver les forêts restantes et réduire les conflits transfrontaliers.



# SUCCÈS RENCONTRÉ AU MADAGASCAR

## Thème 3: système de vérification de la légalité (SVL), traçabilité des produits forestiers et systèmes de contrôle nationaux

Au Madagascar, le Programme a approuvé une proposition de projet de Participation à la Gestion de l'Environnement (PARTAGE) visant à développer un système de vérification de la légalité pour les produits forestiers dans la communauté rurale de Didy à la lisière de la forêt Ambohilero. Un système de traçabilité a été développé et un système d'étiquetage a été établi pour certifier que tous les produits bois provenant de la communauté sont produits légalement.



# QUI PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE

---

## Critères d'éligibilité

- ✓ Groupes d'acteurs éligibles (institutions gouvernementales, organisations du secteur privé ou société civile)
- ✓ Enregistré dans le pays
- ✓ Proposition qui concerne une question liée au FLEGT
- ✓ Références du gouvernement incluses
- ✓ Proposition complète
- ✓ Contribution de 20% en nature ou cofinancée

## Critères de sélection

- ✓ Pertinence
- ✓ Faisabilité
- ✓ Méthodologie
- ✓ Durabilité
- ✓ Proposition d'activités de partage des leçons apprises
- ✓ Cohérence du budget avec les activités proposées et bon équilibre

# AVANT DE COMMENCER À RÉDIGER UNE PROPOSITION...

---

- ✓ **Effectuer une recherche** sur le sujet que vous avez choisi et réfléchissez à la question dont vous voulez traiter dans votre pays.
- ✓ Choisissez **une seule priorité thématique** du Programme.
- ✓ Soumettez une proposition qui soit **strictement liée au FLEGT** (par exemple une proposition sur l'agroforesterie, la reforestation, la plantation d'arbres et les pépinières, l'agriculture, la conservation de la biodiversité, etc. ne serait pas éligible pour un financement). **N'oubliez pas** que le Programme concerne **la mise en œuvre de priorités thématiques du Plan d'action FLEGT**.
- ✓ **Lisez attentivement les directives** ainsi que le **Plan d'action FLEGT** avant la conception du projet.
- ✓ **Établissez (si possible) des partenariats** avec des institutions qui travaillent sur des sujets similaires (par exemple, la soumission d'une proposition commune est considérée comme un "plus").
- ✓ **Basez-vous sur les initiatives, les besoins et les stratégies nationales existants** qui concernent des questions de gouvernance forestière dans vos pays respectifs. Les propositions devraient compléter des actions en cours (veuillez l'indiquer dans votre proposition).

# À FAIRE ET À NE PAS FAIRE LORSQUE VOUS RÉDIGEZ UNE PROPOSITION

---

- ✓ **Définissez** un objectif clair, concis, et réalisable.
- ✓ **N'oubliez** pas qu'il s'agit d'une proposition sur 12 mois.
- ✓ **Décrivez** les activités en détails (un paragraphe). Évitez les propositions qui n'incluraient que des ateliers et des réunions.
- ✓ **Liez** les activités à votre budget.
- ✓ **Établissez** un budget équilibré entre ressources humaines et coûts de fonctionnement. Soyez raisonnable lorsque vous définissez les coûts unitaires ; respectez les pratiques nationales.
- ✓ Ne soyez pas trop ambitieux : concentrez-vous sur **un ou deux** résultats réalisables.
- ✓ **Ne** présentez pas d'activités trop compliquées à mettre en œuvre .

# À FAIRE ET À NE PAS FAIRE LORSQUE VOUS RÉDIGEZ UNE PROPOSITION (SUITE)

---

- ✓ **Définissez** des résultats concrets et mesurables qui contribuent aux développements nationaux (que se passera-t-il à la fin du projet ?).
- ✓ **Soyez innovants** : élaborer une proposition avec de nouvelles méthodes, de nouvelles idées, etc.
- ✓ **Développez** des initiatives qui peuvent être reproduites ou étendues à d'autres régions, à d'autres groupes cibles ou à d'autres pays.
- ✓ **Réfléchissez** à l'impact et aux leçons apprises (quelle est votre contribution au processus FLEGT ?).
- ✓ **Informez** le ministère concerné de votre projet et assurez-vous d'obtenir son soutien.
- ✓ **Veillez à la cohérence** avec les priorités nationales et l'agenda forestier national.

# COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE

---

Veillez visiter notre site internet pour de plus amples informations sur la procédure à suivre pour introduire une demande (<http://www.fao.org/forestry/eu-flegt/fr/>) ou contactez-nous :

Programme UE FAO FLEGT

FAO, Viale delle Terme di Caracalla

Rome, Italie

Tél: +39 06 570 54471 Courriel : [EU-FLEGT-Info@fao.org](mailto:EU-FLEGT-Info@fao.org)



# AUTRES RESSOURCES DE LA FAO

---

- ✓ **Mécanisme forêts et paysans (acronyme anglais FFF)** : appuie des initiatives qui aident les pays à améliorer leurs structures de gouvernance à différents niveaux (local, national et régional) pour parvenir à une gestion durable du paysage forestier, tout en encourageant la sécurité alimentaire et une agriculture intelligente face au climat.  
[www.fao.org/partnerships/forest-farm-facility/fr/](http://www.fao.org/partnerships/forest-farm-facility/fr/)
- ✓ **Gestion durable des forêts** : la FAO aide les pays membres à surmonter les contraintes liées à la gestion durable des forêts par la communication d'informations et de conseils en matière de politiques et par le biais d'activités qui renforcent les capacités techniques et institutionnelles.  
[www.fao.org/forestry/sfm/fr](http://www.fao.org/forestry/sfm/fr)
- ✓ **Tenure forestière** : Bien que la question de la tenure forestière ne date pas d'aujourd'hui, elle est à nouveau au centre de l'attention de la communauté internationale grâce à des initiatives récentes telles que le processus FLEGT et le mécanisme pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Des directives volontaires sur la gouvernance responsable de la propriété foncière, de la pêche et des forêts comme moyen d'éradiquer la faim et la pauvreté, de soutenir le développement durable et d'améliorer l'environnement ont récemment été développées par le biais de négociations intergouvernementales menées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.  
[www.fao.org/forestry/tenure/en/](http://www.fao.org/forestry/tenure/en/) & [www.fao.org/docrep/018/i3249e/i3249e.pdf](http://www.fao.org/docrep/018/i3249e/i3249e.pdf)

Pour de plus amples informations sur le travail de la FAO dans le domaine de la foresterie et de la gouvernance, veuillez consulter : <http://www.fao.org/forestry/fr/>

# MERCI DE RÉPONDRE À NOTRE QUESTIONNAIRE !

---

**Ce tutoriel vise à vous aider à rédiger une proposition recevable.  
Afin de nous assurer que nous vous communiquons le type d'informations dont vous avez besoin,  
nous vous encourageons vivement à répondre à notre questionnaire en ligne.  
Il consiste en trois questions et ne devrait prendre que quelques minutes !**

**Répondre à Notre Questionnaire !**